

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 20h00, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 15 membres en exercice, s'est assemblé à la salle de réunion de la Commune de Valence sur Baïse, 14 place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul.

ABSENTE EXCUSEE : ROIRAND Nathalie

ABSENT : SANGAY André

PROCURATIONS : FILLATRE Rachael a donné procuration à LASSIS Henri, DUPY BIARD Marie-Christine a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, BRETTE GARCIA Béatrice a donné procuration à SAPIN Isabelle, VERZENI Chantal a donné procuration à CAPERAN Paul

SECRETAIRE : BOUCON Patrick

ADOPTION PROCES –VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

MUTUELLE DES AGENTS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PREVOYANCE – CONTRAT LABELLISE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DENONCER** le contrat groupe avec la Mutuelle Nationale Territoriale au 31 décembre 2017 et d'**ADHERER** au contrat labellisé avec la Mutuelle Nationale Territoriale au 01 Janvier 2018

MAISON DE SANTE – FIXATION DES LOYERS DES PRATICIENS POUR LA MAISON DE SANTE

Le conseil municipal décide à la majorité (*deux abstentions, VERZENI Chantal, CAPERAN Paul qui ne souhaitent pas se prononcer sur le prix*) de **FIXER** les loyers suivants :

- Médecins : 420 € par bureau
- Kinésithérapeute : 545 € pour l'ensemble de l'espace utilisé, soit 3 box et une salle de motricité
- Ostéopathe : 150 € pour une salle
- Infirmières : 395 € pour leur cabinet
- Salle polyvalente : 70 € par mois à raison d'une demi-journée par semaine.

Et d'**ELABORER** les baux de ces loyers chez un notaire

SECURISATION DE L'AVENUE RENE CASSIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DEMANDER** une subvention à l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % du projet soit 12 366 € et de **DEMANDER** une subvention au Conseil

Départemental du Gers à hauteur de 50 % sur la partie Aménagement entre la RD112 et la VC8 soit 14 341.50 €

FUTURE ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DEMANDER** un fonds de concours à hauteur de 6.23 % du projet soit 100 000 € et de **VALIDER** le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000.00 €	50 000.00 €	150 000.00 €
CONSEIL REGIONAL	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
ADEME	145 900.00 €	75 100.00 €	221 000.00 €
DETR	321 180.00 €	150 000.00 €	471 180.00 €
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	94 900.00 €	40 000.00 €	134 900.00 €
FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE DES COMMUNES)		100 000.00 €	100 000.00 €
EMPRUNT	384 020.00 €	104 800.00 €	488 820.00 €
Total	1 072 400.00 €	533 500.00 €	1 605 900.00 €

VENTE DE LA MAISON DU PORT (AO 414) ET BAIL SUR LE TERRAIN (AO 467, en partie)

Le conseil municipal décide à la majorité (*Paul CAPERAN souhaite rester sur la première proposition et sur sa position de la délibération n° 2017-67*) de **VENDRE** la maison du port (AO 414) à Elsa GIOVANNONI au prix de 42 000 €, de **LOUER** la parcelle (AO 467, en partie) au prix de 1 150 € par an, fluides en charge du preneur, de **METTRE** en place un bail commercial chez un notaire sur lequel sera mentionnée une clause d'exploitation exclusive en liaison avec la maison du port (AO 414) et de **PRENDRE** en charge la moitié de la rédaction de l'acte auprès du notaire

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'ALLOUER** une indemnité de conseil au Trésorier à Condom à compter du 01 janvier 2017 par application de taux dégressifs sur la moyenne des dépenses des trois exercices précédents (article 4 de l'arrêté interministériel).

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE COLONNE MORRIS SUR LA PLACE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **REPONDRE** défavorablement à la mise en place d'une colonne MORRIS sur la place du Village et de **SURSEOIR** à la mise en place de cette colonne en lieu et place du panneau électronique.

SIAEP DE CAUSSENS - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VALENCE SUR BAÏSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'**APPROUVER** le rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat des Eaux de CAUSSENS.

ZONE ARTISANALE DE VALENCE SUR BAÏSE – REVERSEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE DE LA PARTIE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZONE ARTISANALE

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 941.24 € correspondant au reversement de la consommation électrique

DETERMINATION DES CHARGES FORFAITAIRES DU PORT

Etablissement « La Barge »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE** en place un forfait à hauteur de 1 185.99 € correspondants aux différentes dépenses liées au fonctionnement de son exploitation.

La Communauté des Communes de la Ténarèze

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 2 408.29 € correspondant aux charges d'entretien des locaux, d'entretien du site et l'assurance du site pour 2017.

REVERSEMENT PAR LE CIAS DU PRIX DE REVIENT D'UN REPAS POUR LES ENFANTS ET ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre au CIAS de la Ténarèze à hauteur de 6 078.80 € correspondant au reversement des 1 336 repas à 4.55 € pris dans le cadre du centre de loisirs.

MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le conseil municipal décide à l'unanimité **DE METTRE** en place pour les services techniques, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 01 janvier 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION ANTICIPEE DU VCGB

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **VERSER** un acompte sur la subvention du budget 2018 d'un montant de 7 000 € à l'association VCGB avant le vote du budget, entendu que cette somme sera reprise sur le budget 2018

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE EN PLACE** la décision modificative suivante :

- Augmentation du 2313 (Construction) : 5 700 €
- Diminution du 2138 (Autres constructions) : 5 700 €

DOSSIER DE PRE CANDIDATURE AU BOURG CENTRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE EN PLACE** une politique de l'habitat sur la Commune, de **SE POSITIONNER** sur les éventuelles ventes d'habitation sur le cœur du village, de **RETIRER** l'ancienne trésorerie de la vente

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Grand Site : Renouveau et Nouvelle appellation (Armagnac-Abbaye-Cités)

Réfectoire pour les enfants : Terminés à la rentrée de Janvier

Invitation : Vendredi 22 décembre par les Motivés

Michel NOVARINI

Nettoyage Baïse : Le programme de nettoyage de la Baïse prévu en fin d'année 2018

Henri LASSIS

SIAEP de CAUSSENS : Avenant au contrat pour six mois pour l'assainissement

Sécurisation Oustal : La sécurisation du WIFI à l'Oustal est installée et opérationnelle.

Appareils photos : Ils sont en place et fonctionnels depuis un mois

Bulletin Municipal : Ils seront distribués le 02 janvier.

Paul CAPERAN

Compte rendu du conseil : Affichage des comptes rendus.

Projet photovoltaïque : Avancée du projet

Pays d'Armagnac : Proposition d'un exposé sur le bilan de leurs travaux

Bernard LAPEYRE

Parking aire de repos : Début des travaux du parking pour les routiers.

Maison de santé : L'installation du chantier se fera le 08 janvier avec un début des travaux le 15 janvier.

Jean Pierre PUYAL

Appartement : L'appartement au-dessus de la bibliothèque a été reloué.

Dire et Lire en l'Air : Deux réunions de bilan sont prévues et une réunion pour sa reconduction.

Fin de séance à 21h35

Mme le Maire

Mme BROCA LANNAUD Marie-Thérèse

